

Délibération

n° 2025-22

Objet : Comptes administratifs 2024 – budget principal et budget annexe régional

Séance du : 07 avril 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 25 mars 2025 **Secrétaire de séance :** Sophie LUTZ

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	19	1	10	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLESIO Pierre,			X M. MICHAUD	
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe				X
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean				X
DUTHHEL Gilles			X S. LUTZ	
MALOSSE Daniel			X D. COMBET	

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>			
BOSETTI Laurent		X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier		X P. PRESSYNET	
CORSALE Doriane		X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>			
PUBLIÉ Martine			X
BOULARD Valérie		MC. MONNET	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>			
ARTIGNY Bertrand			X
KHELIFI Zémorda		X P. LOCATELLI	
Pascale CHAPOT	X		
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>			
MOROGÉ Jérôme	X		
PACCAUD Mickael		X P. CHAPOT	
CRUZ Sophie			X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services

Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint

Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités

Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé

Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de René FARNOS pour l'adoption de cette délibération délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe régional, dressés par Monsieur Philippe LOCATELLI, Président du Centre de gestion.

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe régional, présentés dans les documents exhaustifs annexés, peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	14 293 103,80 €	Dépenses	690 048,56 €
Recettes	13 751 145,37 €	Recettes	402 389,57 €
Résultats de l'exercice	-541 958,43 €	Résultats de l'exercice	-287 658,99 €
Excédent reporté	2 968 814,19 €	Excédent reporté	212 762,37 €

Excédent global	2 426 855,76 €	Excédent global	-74 896,62 €
Restes à réaliser		Restes à réaliser	-231 652,28 €
Résultats définitifs	2 426 855,76 €	Résultats définitifs	-306 548,90 €

Résultats définitifs de l'exercice 2 120 306,86 €

BUDGET ANNEXE REGIONAL 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 342 696,57 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	4 804 971,20 €	Recettes	0,00 €
Résultats de l'exercice	- 537 725,37 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Excédent reporté	1 171 297,62 €		
Excédent global	633 572,25 €		

Résultats définitifs de l'exercice 633 572,25 €

Vu le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27

Vu les comptes de gestion relatifs au budget principal et au budget régional

Considérant que le Président s'est retiré pour le vote de cette délibération et que Monsieur René FARNOS a été désigné pour présider la séance

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le receveur ;

Article 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Article 3 : d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 07 avril 2025
Le Président,

René FARNOS